

NEOEN

Société anonyme

22 rue Bayard

75008 Paris

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur l'augmentation du capital avec suppression
du droit préférentiel de souscription**

RSM Paris
26, rue Cambacérés
75008 Paris
S.A.S au capital de 15 095 000 €
792 111 783 RCS Paris
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

NEOEN

Société anonyme

22 rue Bayard

75008 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

À l'Assemblée Générale de la société NEOEN,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 31 mars 2022 sur l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, autorisée par votre Assemblée Générale extraordinaire du 25 mai 2022, aux termes de sa dix-huitième résolution.

Faisant usage de la délégation, Conseil d'administration réuni le 6 septembre 2022 a décidé (i) de l'émission dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et sans délai de priorité, d'un emprunt représenté par des OCEANes de la Société d'un montant nominal maximum de 300 millions d'euros et (ii) de l'augmentation de capital consécutive à la conversion éventuelle des OCEANes en actions nouvelles, étant précisé que la prime de conversion serait comprise entre 30 % et 35 % par rapport au prix de référence (tel que fixé dans le cadre de l'opération).

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur les propositions de suppression du droit préférentiel de souscription susvisées et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes annuels et consolidés. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée Générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par votre Assemblée Générale extraordinaire du 25 mai 2022 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres ;
- les suppressions du droit préférentiel de souscription susvisées sur lesquelles vous vous êtes précédemment prononcés.

Paris et Paris-La Défense, le 17 avril 2023

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Deloitte & Associés

de Bryas Etienne

Etienne de BRYAS

Benoit Pimont

Benoit PIMONT